

Avis adopté

Séance plénière du 25 avril 2023

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?

Déclaration du groupe des Associations

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité se sont imposés comme une urgence et l'ensemble de des modes de production, d'aménagement du territoire et de consommation doivent se transformer et s'adapter. La société doit apprendre à vivre en changeant son rapport au vivant et bouleverser ses habitudes pour préserver l'habitabilité de la terre et écrire un futur désirable.

Les changements de pratiques dans le monde du travail et de l'emploi sont trop peu engagés, il est impératif de prendre en compte les impacts des crises environnementales dans le quotidien de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, mais aussi réduire l'impact des activités de production de biens et services sur notre environnement.

L'avis s'inscrit dans cette démarche en incitant les employeurs, publics ou privés, à veiller à ce que leurs activités intègrent la question environnementale, en permettant la régénération des milieux naturels et la préservation de la santé. Une évolution de la législation du travail est préconisée pour protéger les travailleurs et travailleuses face aux conséquences des changements du climat.

Par rapport à d'autres pays et même si certains secteurs d'activités ont avancé sur ce point, la France a globalement du retard en la matière. Par exemple la Suisse a déjà changé sa législation pour que les femmes enceintes ne travaillent pas dans des milieux fermés où la température excéderait 28°C. Des mesures de protection des travailleurs doivent être prises en France et accessibles à tous et toutes car les canicules vont hélas devenir de plus en plus fréquentes, mais aussi bien d'autres incidences des dérèglements climatiques et de la dégradation de la biodiversité.

De plus en plus de personnes ont des conditions de travail difficiles, aggravées par la crise environnementale. Ce sont souvent celles avec les statuts professionnels précaires qui sont les plus exposées et ont aussi le moins de moyens à leur disposition pour s'en défendre. Il est largement démontré que les crises environnementales aggravent les inégalités.

Aussi, le groupe des associations rappelle que la prise en compte de la santé-environnement au travail doit être pour tous et toutes. En particulier, pour les personnes éloignées de toute instance de représentation et de dialogue social professionnel qui ne peuvent pas être délaissées, qu'elles soient auto-entrepreneurs (ils sont plus de 2 millions), salariés de petite structure ou travailleurs précaires en intérim, en CDD court, vacataires....

Pour que personne ne soit oublié des programmes de prévention de la santé-environnement au travail, il faut développer des réponses adaptées à ces réalités de travail aux plus près des personnes concernées. Les personnes les plus exposées sont celles qui connaissent le mieux leur situation et les possibilités d'adaptation, elles sont force de propositions concrètes. Aussi la participation de tous et la prise en compte des savoirs d'expérience doit être requise pour adapter et transformer les conditions de travail.

En cela, la réflexion à l'échelle de bassins de vie intégrant santé environnementale et santé au travail et associant les différents acteurs économiques et du territoire doit être mise en place, comme le préconisait l'avis « Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires ».

Plus globalement, le groupe des associations espère que le CESE se penchera prochainement sur les conditions de vie au travail des personnes les plus précaires.

Dans ce sens, le groupe des associations salue les avancées pour une politique globale de santé environnement portées par cet avis et il ne peut qu'encourager le CESE à continuer ses réflexions pour diminuer l'exclusion des travailleurs et des travailleuses qui n'ont pas accès à la prévention et la représentation.

Le groupe des associations a voté cet avis.